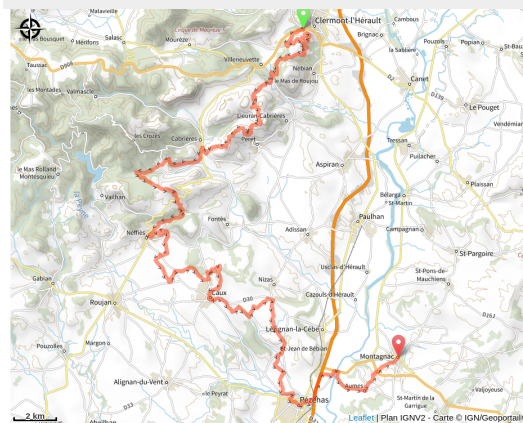


GTMC-VTT - Étape 30 - Clermont-l'Hérault > Montagnac



Logo GTMC-VTT (GTMC-VTT)



La GTMC-VTT, de Clermont-l'Hérault à Montagnac.

Pour la dernière étape sportive de l'itinéraire de la GTMC, il faudra slalomer entre pistes et sentiers sur les derniers contreforts du Massif central. Le parcours plonge ensuite dans un océan de vignes et rejoint la belle cité de Pézenas, patrie du grand Molière. De beaux points de vue sur le pic de Vissou, sentinelle du centre hérault, des panoramas sur la plaine viticole jusqu'à la Méditerranée et les Pyrénées, des ouvrages de pierre sèche entre vignes et oliviers, des beaux villages, des domaines viticoles... c'est le sud !

Infos pratiques

Pratique : VTT

Durée : 5 h 30

Longueur : 58.4 km

Dénivelé positif : 1312 m

Difficulté : Niveau rouge - Difficile

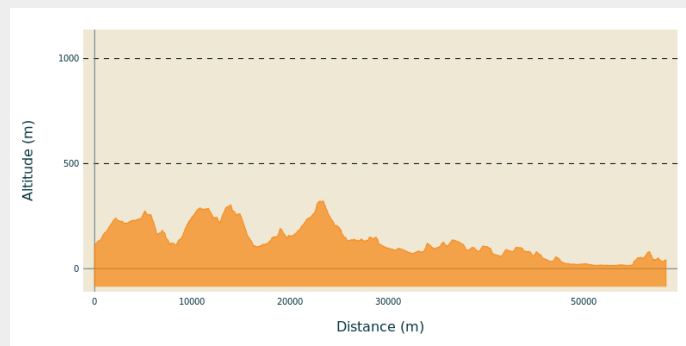
Type : Traversée

Itinéraire

Départ : Clermont-l'Hérault

Balisage : Itinéraire VTT Sports cyclistes

Profil altimétrique



Altitude min 14 m Altitude max 323 m

Balisage spécifique des Grandes Traversées à VTT (label FFC) : panonceaux blancs avec triangle et ronds rouges, complétés du nom de l'itinéraire. Ces balises sont le plus souvent apposées sur des arbres ou des poteaux le long du parcours.

Praticable : toute l'année.

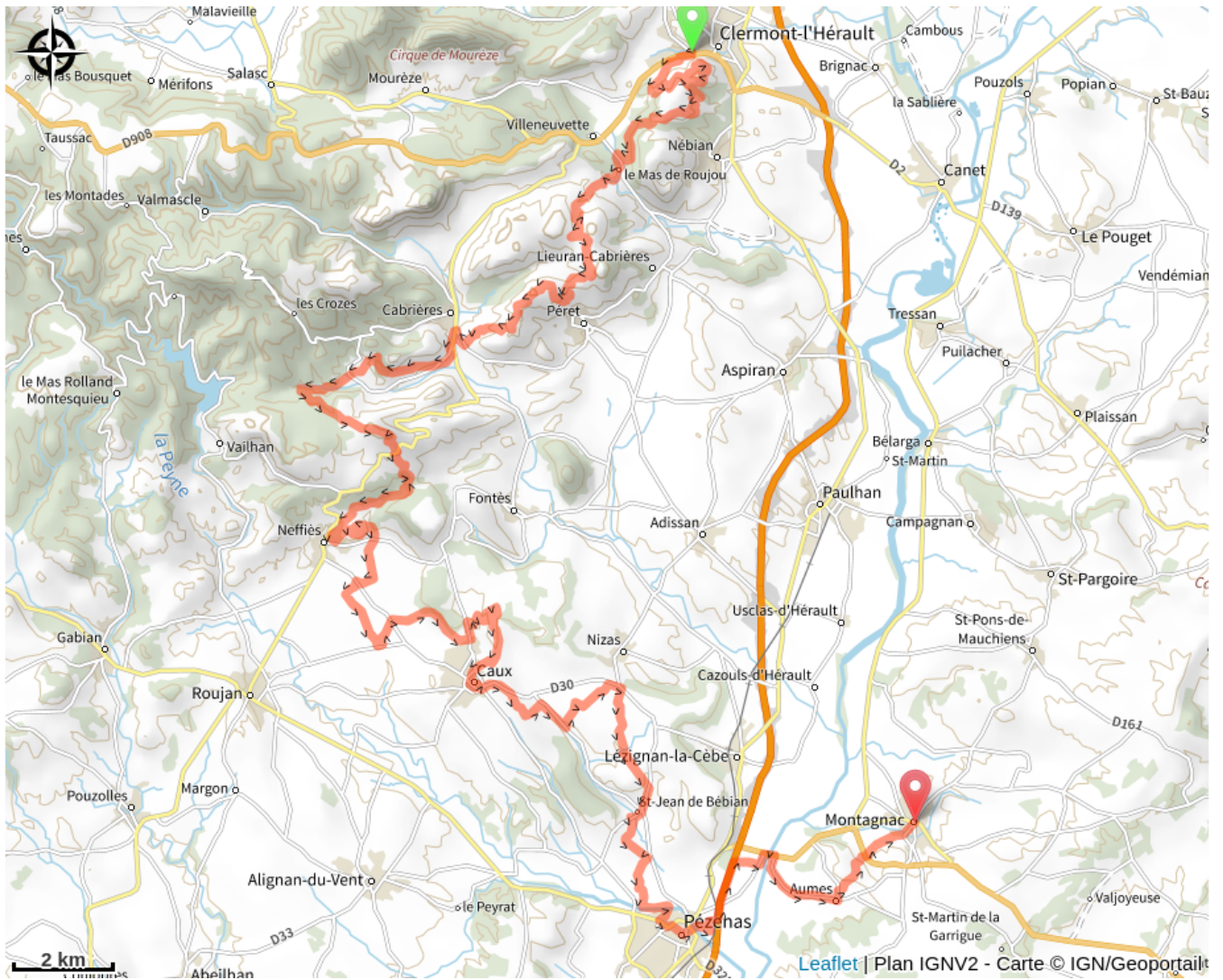
Sous réserve de conditions météo favorables.

Site web (URL) : <https://www.la-gtmc.com/>

Téléphone : [04 74 59 71 70](tel:0474597170)

Mél : contact@la-gtmc.com

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

 **En plein air**

 **Inscrit au PDIPR**

 **Label VTT - FFC**

Recommandations

Bien que cela soit peu recommandé, il est possible que certains vététistes voyagent avec un animal. Il sera alors indispensable de le transporter ou de le tenir en laisse sur les portions d'itinéraire en voie partagée avec la circulation automobile, ainsi que sur les chemins où la présence d'animaux est règlementée. Sur les chemins où la présence d'animaux est interdite par arrêté (dans les Parcs nationaux notamment), les vététistes devront trouver un parcours alternatif par des chemins ne réglementant pas la présence d'animaux, ou se séparer temporairement de leur animal sur les étapes concernées.

Comment venir ?

Parking conseillé

Avenue du Lac

Source

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

<http://fr.auvergnerhonealpes-tourisme.com/>